



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER  
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 Avril 2017

**Présents** : Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS– Jonathan DOMEK - Karine DOMEK-MIQUEU –Stéphane JOLY - Didier MEDAILLON - Alain MONTEGUT– Anne NICOLAU - Gérard NOGUE — Maryse VERDOUX

**Représentés** : Eric POIROUX (pouvoir à Stéphane JOLY)

**Excusés** : Didier MEDAILLON

**Compte rendu de la séance :**

### Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2016
- Vote du compte administratif 2016 et affectation du résultat de fonctionnement
- Délibération concernant les travaux ONF 2017
- Vote des taux d'imposition communaux 2017
- Vote du taux des indemnités maire et adjoints
- Vote du budget primitif 2017
- Divers

### I – Vote du compte de gestion 2017

Madame le Maire rappelle qu'il est obligatoire de voter le compte de gestion, établi par la trésorière, et précise qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2016 de la commune.

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### II –Vote du compte administratif 2016 et affectation du résultat de fonctionnement

Madame le Maire présente le compte administratif 2016 qui se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	116970,56	300697,58	183727,02
	Investissement	87085,36	125782,84	38697,48
REPORTS DE L' EXERCICE N-1	Fonctionnement (excédent)		42410,92	
	Investissement (déficit)	16689,01		
RESTES A REALISER	Investissement	28100	13000	
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	116970,56	343108,5	226137,94
	Investissement	131874,37	138782,84	6908,47

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Affectation du résultat de fonctionnement : Le résultat de fonctionnement sera reporté sur le budget prévisionnel 2017 (excédent reporté : 226 137,94 €).

Mme le Maire précise que ces chiffres largement excédentaires sont dûs en grande partie à la dotation exceptionnelle de la CCCO tant en fonctionnement (dotation de solidarité communautaire : 161 848,86 €) qu'en investissement (acompte sur fonds de concours : 41 423,88 €).

### **III – Délibération concernant les travaux ONF 2017**

Mme le Maire expose la proposition de Mr POUHEY, représentant l'ONF, qui préconise un broyage des chemins d'accès dans la parcelle du Biscarmiau, pour un montant de 498,50 € H.T.

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité des présents et des représentés, de se rendre au préalable sur place afin d'appréhender la nécessité de ces travaux.

La délibération est donc mise en suspens.

### **IV – Vote des taux d'imposition communaux 2017**

Mme le Maire rappelle les taxes communales en vigueur à ce jour :

TH : 8,60

TFB : 6,90

TFNB : 56,81

Elle précise que la dernière augmentation a été décidée en 2014, et rappelle aussi que les bases augmentant chaque année, le produit attendu augmente lui aussi tous les ans . Pour 2017, en appliquant les taux en vigueur, le produit augmenterait de 800 € environ.

Mme le Maire explique ensuite la nécessité de prendre en compte les paramètres suivants :

- D'une part la baisse des dotations de l'Etat qui continue ( - 2 000 € en 2017) . La DGF qui était à 35 000 € il y a 5 ans, est actuellement à 26 600 € et devrait continuer de baisser dans les années à venir !!
- D'autre part, la proposition de fiscalité à taux moyen intercommunal, fixe, tombe à l'eau puisque 15 communes de la Communauté d'Agglomération ont voté contre ce projet. La fiscalité applicable se fera donc sur la base d'un lissage sur 12 ans, avec une évolution, certes peu importante cette année pour les viskérois, mais à la hausse.

Elle précise aussi qu'une augmentation n'est pas nécessaire pour construire le budget 2017, mais la question qui se pose est : faut-il augmenter régulièrement mais peu (ce qui avait été décidé en début de mandature) ou attendre le besoin au risque de devoir augmenter beaucoup d'un seul coup .

Après discussion, le choix est porté sur une augmentation douce :

**La taxe d'habitation passe de 8,6 à 8,8**

**La taxe sur le foncier bâti passe de 6,90 à 7**

**La taxe sur le foncier non bâti reste inchangée à 56,81 .**

Cette augmentation entraînera un gain de 1200 € pour la commune, représentant en moyenne une augmentation de 7 € par foyer fiscal.

#### **V- Vote du taux d'indemnités maire et adjoints**

Mme le Maire présente les indemnités maximales accordées au Maire et aux adjoints :

Pour le maire : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique (658,01 € bruts mensuels)

Pour les adjoints : 6,6% de ce même indice (255,46 € bruts mensuels).

Elle précise qu'en 2016, le maire avait obligation de prendre l'indemnité maximale et que chaque adjoint, à Visker, recevait 1,15% de l'indice, soit 44,96 € bruts mensuels.

Elle précise que, pour 2017, le maire a de nouveau la possibilité de moduler le taux d'indemnités qu'il perçoit, comme les adjoints.

Après discussion et avis des intéressés, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'accorder à Mme le Maire : 9% de l'indice terminal de la fonction publique, soit 348, 35 € bruts mensuels, et à chaque adjoint, 1,15% de l'indice (taux inchangé).

#### **VI- Vote du budget primitif**

Mme le Maire présente le budget primitif qui se résume comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	363236	137099	363236
		226 137 (excédent de fonctionnement reporté)	
INVESTISSEMENT	486979	480071	515079
	28100 (restes à réaliser)	13 000 (restes à réaliser)	
		22 008 (excédent reporté)	
<b>BUDGET TOTAL</b>			<b>878315</b>

Adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

#### **VII – DIVERS**

L'organisation du tour de garde pour les élections présidentielles est précisée.

Fin de la séance à 23H

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le : 16 décembre 2016 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à Visker  
le 12 avril 2017.  
Le Maire  
Maryse VERDOUX